

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL DE AIN-DEFLA



SAISON SPORTIVE
2023/2024

BULLETIN OFFICIEL
N°18
DU 28 MARS 2024

SITE WEB:

WWW.LWFAINDEFLA.COM



NOTE AUX CLUBS

DE LA DIVISION PRE-HONNEUR

- Le mini-championnat débutera le 12 avril 2024 et se terminera le 17 Mai 2024.
- * Le club 1^{er} tiré est responsable de l'organisation de la rencontre à savoir :
(Service d'ordre, ambulance, le Médecin et la feuille de match).
- * Chaque club doit fournir au cours de la rencontre (02) Deux tenues et (06) Ballons.
- * Les terrains neutres seront déterminés par la ligue selon disponibilité des stades.

PROGRAMME DES RENCONTRES

JOURNEES	DESIGNATION DES RENCONTRES	DATES DES RENCONTRES
1ère Journée	RCAM (Mekhatria) VS CRBK (Khemis) ESB (Sidi-Bouabida) VS CAA (El-Attaf)	12 Avril 2024 12 Avril 2024
2ème Journée	CRBK (Khemis) VS ESB (Sidi-Bouabida) CAA (El-Attaf) VS RCAM (Mekhatria)	19 Avril 2024 19 Avril 2024
3ème Journée	RCAM (Mekhatria) VS ESB (Sidi-Bouabida) CRBK (Khemis) VS CAA (El-Attaf)	26 Avril 2024 26 Avril 2024
4ème Journée	CAA (El-Attaf) VS ESB (Sidi-Bouabida) CRBK (Khemis) VS RCAM (Mekhatria)	03 Mai 2024 03 Mai 2024
5ème Journée	RCAM (Mekhatria) VS CAA (El-Attaf) ESB (Sidi-Bouabida) VS CRBK (Khemis)	10 Mai 2024 10 Mai 2024
6ème Journée	ESB (Sidi-Bouabida) VS RCAM (Mekhatria) CAA (El-Attaf) VS CRBK (Khemis)	17 Mai 2024 17 Mai 2024

Salutations Sportives.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AJN-DEFLA

COMMISSION DE DISCIPLINE

SEANCE DU 25/03/2024

ETAIENT PRESENTS :

Mms :-BOUZÉKKAR Mansour, Président
 -GOUASMI Benyoucef, Secrétaire
 -DJEZZAR Ali, Membre

TRAITEMENT DES AFFAIRES :**BILAN**

DESIGNATION DES AFFAIRES	HONNEUR	Pré-Honneur	JEUNES	TOTAL
AFFAIRES	05	00	00	05
AVERTISSEMENTS	16	00	00	16
EXPULSIONS	02	00	00	02
CONTESTATIONS DE DECISION	00	00	00	00
CONDUITES INCORRECTES	00	00	00	00
DIRIGEANTS SIGNALES	00	00	00	00
AMENDES	30.500,00	00	00	30.500,00

CHAMPIONNAT DIVISION HONNEUR SENIORS DU 22 et 23 Mars 2024**Affaire N°119 :** Rencontre/ CRBEA (El-Amra) VS CSAT (T.I.Ziyad) en Séniors du 22/03/2024.

Joueur Averti : (01)

-TARIKA Salim Lic N°23W44J0320 Club CRBEA -----C.A.S

Affaire N°120 : Rencontre/ IRBA (El-Abadia) VS MBTZ (Tacheta) en Séniors du 22/03/2024.

Joueurs Avertis : (06)

-DELLIHER Mohamed-Amine Lic N°23W44J0325 Club IRBA -----C.A.S

-SLAH Mohamed Lic N°23W44J0334 Club IRBA -----Jeu Dangereux

-CHEKALIL Abbas Lic N°23W44J0292 Club IRBA -----Jeu Dangereux

-ZERROUKI Abdelmalik Lic N°23W44J0368 Club IRBA -----C.A.S

-HAMOUMANE Nabil Lic N°23W44J0521 Club MBTZ -----C.A.S

-DRAOUI Salah-Eddine Lic N°23W44J0255 Club MBTZ -----Jeu Dangereux

Affaire N°121 : Rencontre/ CRBAT (Ain-Torki) VS SCM (Miliana) en Séniors du 22/03/2024.

Joueurs Avertis : (06)

-KOUMAS Mohamed-Abdelhadi Lic N°23W44J0373 Club CRBAT -----C.A.S

-AYED Radhouane Lic N°23W44J0376 Club CRBAT -----C.A.S

-LARBI Salim Lic N°23W44J0363 Club CRBAT -----Jeu Dangereux

-ACHOUR Kheireddine Lic N°23W44J0360 Club CRBAT -----Jeu Dangereux

-ABDESSELAM Toufik Lic N°23W44J0470 Club CRBAT -----Jeu Dangereux

-MELLAKHI Mohamed Lic N°23W44J0184 Club SCM -----Jeu Dangereux

Amende de Cinq Cent (500,00) Dinars au Club CRBAT (Ain-Torki) pour conduite incorrecte (Art 130/RG/FAF).

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

Affaire N°122 : Rencontre/ CMBA (Aribs) VS CRBAS (Ain-Sultane) en Séniors du 22/03/2024.

Joueur Exclu : (01)

ALI-BOUREGAA Mohamed Lic N°23W44J0346 Club CRBAS (Ain-Sultane)-Cumul de cartons (CAS + CAS) – Un (01) match de suspension ferme (Art/103/RG/FAF).

Joueurs Avertis : (02)

-ATTAFI Abderrahmane Lic N°23W44J1856 Club CRBAS -----C.A.S

-ARBOUZ Achraf Lic N°23W44J1857 Club CRBAS -----C.A.S

Affaire N°123 : Rencontre/ OM (Miliana) vs CRBOD (Oued-Djemaa) en Séniors du 22/03/2024.

Joueur Exclu : (01)

-CHAFAI Nouredine Lic N°23W44J0387 Club CRBOD (Oued-Djemaa)-Cumul de cartons (CAS+CAS)-Un (01) match de suspension ferme (Art/103/RG/FAF).

Joueur Averti : (01)

-GHOUTI Brahim Lic N°23W44J1189 Club CRBOD -----C.A.S

**CAS DE RESERVES FORMULEES PAR LE CLUB SCM MILIANA
A L'ENCONTRE DES JOUEURS DU CRBAT AIN-TORKI**

-ABDESSELAM Toufik Lic N°23W44J0470.

-LARBI Salim Lic N°23W44J0363.

-KOUMAS Mohamed-Abdelhadi Lic N°23W44J0373.

Pour fraude d'identité pour participer à la rencontre CRBAT-SCM du 23/03/2024 en catégorie seniors.

-Après lecture des pièces versées au dossier (feuille de match et réserves transcrites par le club SCM Miliana).

-Attendu que l'article 86 alinéa 3 des règlements généraux FAF, précise bien que le club est tenu impérativement de confirmer les réserves sur les joueurs faisant l'objet de contestation transcrite sur la feuille de match, faute de quoi il encourt une sanction.

Attendu que le club SCM Miliana n'a pas confirmé les réserves formulées sur les joueurs faisant objet de contestation transcrite sur la feuille de match.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DECIDE :

AMENDE DE TRENTE MILLE DINARS (30.000,00) DINARS EST INFLIGEE AU CLUB SCM MILIANA (ART/86/RG/FAF).

**Le Secrétaire,
B.GOUASMI**

**Le Président,
M.BOUZEKKAR**

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

DIRECTION ORGANISATION SPORTIVE**SEANCE DU 24/03/2024****Etaient presents:**

Mr: MAZOUZI DJILALI
 Mr: CHERIEF MOHAMED
 Mr: HAFNAOUI MHAMED

PRESIDENT
 SECRETAIRE
 MEMBRE

ORDRE DU JOUR:**HOMOLOGATION 19é journée HONNEUR(SENIORS)**

-CRBEA(04) / CSAT(00) -CRBAL() /OMSL() N/J
 -CMBA(06)/ CRBAS(03) -CRBAT(00) /S CM(05)
 -O M(02)/ CRBOD(03) -IRBA(03)/MBTZ(00)
 -USD/ Exempt

CLASSEMENT P/HONNEUR SENIORS 10 journée(SOUS TOUTES RESERVES)

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEFALCATION
1	CRBK	19	09	07	01	01	19	06	+13	03 Pts
2	RCAM	13	09	05	01	03	18	13	+05	03 Pts
3	C A Attaf	12	09	03	03	03	08	09	-01	
4	E S B	07	09	02	01	06	11	13	-02	
5	IRBAB	05	09	03	02	04	12	18	-06	06 Pts
6	CRBBEK									Forfait Général

CLASSEMENT HONNEUR SENIORS 19é journée (SOUS TOUTES RESERVES)

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEFALCATION
1	SCM	45	18	14	03	01	55	11	+44	
2	U S D	40	17	12	04	01	46	15	+31	
3	CRBEA	40	18	12	04	02	42	14	+28	
4	CMBA	36	18	11	03	04	32	22	+10	
5	IRBA	27	17	07	06	04	31	17	+14	
6	OMSL	27	18	08	03	07	35	27	+08	
7	MBTZ	27	18	08	03	07	33	37	-04	
8	CRBOD	17	18	05	02	11	30	50	-20	
9	CRBAL	16	17	07	03	07	22	28	-06	08Pts
10	OMiliana	12	17	03	03	11	18	34	-16	
11	CSAT	04	17	02	00	15	19	52	-33	02Pts
12	CRBAS	01	18	03	03	12	20	40	-20	11Pts
13	CRBAT	01	17	03	01	13	22	58	-36	09 Pts

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

14	CRBH	Forfait Général	
----	------	------------------------	--

TRAITEMENT DES AFFAIRES (SENIORS)**REPRISE AFFAIRE N°019/RENCONTRE/ - CRBOD/ CRBAT (S) du 15/03/2024**

- Vu la feuille de match .
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 15/03/2024 à Oued djemaa.
- Attendu que l'équipe du CRBOD et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe du club CRBAT.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBAT et annula la rencontre.
- Attendu que le club CRBAT a formulé un dossier médical(certificats médicaux de 20 joueurs,10 séniors et 10 juniors) délivrés par un médecin du secteur privé.
- Attendu que le club possède 26 joueurs séniors et 22 joueurs U19.
- Attendu que le médecin de la ligue après examen des dossiers médicaux ,déclare que ces derniers ne correspondent pas au motif évoqué par le club (contamination de l'eau potable).
- Attendu les services d'hygiène et sécurité de l'APC AIN TORKI déclarent que l'eau potable est saine et ne contient aucun virus.
- Conformément à l'article 62 RG/FAF(2019/2020) phase retour.
- Par ces motifs la commission décide :
- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBAT en attribuant le gain du match à l'équipe du CRBOD qui marque trois (03)points par un score de trois (03) buts à zéro.
- Amende de quinze milles(15.000.00) dinars au club CRBAT
- Défalcation de six (06) points au club CRBAT.

AFFAIRE N°020/RENCONTRE/ - CRBAL/ OMSL (S) du 23/03/2024

- Vu la feuille de match .
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 23/03/2024 à Djendel.
- Attendu que l'équipe du club OMSL et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe du club CRBAL.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBAL et annula la rencontre.
- Conformément à l'article 62 RG/FAF(2019/2020) phase retour.
- Par ces motifs la commission décide :

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBAL en attribuant le gain du match à l'équipe du club OMSL qui marque trois (03)points par un score de trois (03) buts à zéro.
- Amende de quinze milles(15.000.00) dinars et défalcation de (06)six points au club CRBAL

NOTE AUX CLUBS DIVISION PRE HONNEUR

- Le mini championnat du 12/04/2024 au 17/05/2024 sur des terrains neutres en aller et retour
- Le club l'érité est responsable de l'organisation de la rencontre à savoir Protection civile-Service d'ordre et M é decin.
- Chaque club doit fournir au cours de la rencontre deux(02) tenues de différentes couleurs et six(06) ballons.
- Les terrains à déterminer ultérieurement selon la disponibilité des stades.
- Programme des rencontres

JOURNEES	RENCONTRES	DATE
1ére	RCAM / CRBK	12/04/2024
1ére	E S B / CAAttaf	12/04/2024
2éme	CRBK / E S B	19/04/2024
2 éme	CAAttaf / RCAM	19/04/2024
3 éme	RCAM / E S B	26/04/2024
3éme	CRBK / CAAttaf	26/04/2024
4 éme	CAAttaf / E S B	03/05/2024
4éme	CRBK / RCAM	03/05/2024
5 éme	RCAM / CAAttaf	10/05/2024
5 éme	E S B / CRBK	10/05/2024
6 éme	E S B / RCAM	17/05/2024
6 éme	CAAttaf / CRBK	17/05/2024

Le vainqueur accedera en division Honneur.

Le president

D.MAZOUZI

LE SECRETAIRE,

M.CHERIEF

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**Séance du 13-03-2024****Etaient présents: MR.HADJ SADOK MOHAMED, DAF
MR.BENGOUFA ABD EL MALEK, SECRETAIRE****La séance fut ouverte à 10h00****Ordre du jour:****1- Etat des recouvrements des amendes**

CLUBS	CAT	B.O	DATE	RENCONTRE	N°-AFFAIRE	COM	MONTANT EN DA
CRBAT	S	18	28/03/2024	CRBOD - CRBAT	019	D.O.S	15.000.00 DA
CRBAL	S	18	28/03/2024	CRBAL - OMSL	020	D.O.S	15.000.00 DA
CRBAT	S	18	28/03/2024	CRBAT - SCM	121	Discipline	500.00 DA
SCM	S	18	28/03/2024	CRBAT - SCM	121	Discipline	30.000.00 DA

Très Important

**Les amendes parues sur le présent bulletin officiel N°18 Du 28/03/2024.
Doivent être payées avant le 07 mai 2024.**

**Conformément aux dispositions réglementaires de l'article 133 des RG/FAF:
(Edition 2018),Parues au bulletin officiel N°18 Du 28-03-2024 payables au plus tard le
07-05-2024.**

**Les Amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30)
jours à compter de la date de notification.**

**Passé le délai de (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement
sous huitaine, la Ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe senior du
club fautif.**

**Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en
cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de
ses dettes envers la ou/les ligues concernées.**

La séance fut levée à 12h00**LE SECRETAIRE,
A.BENGOUFA****LE DAF,
M.HADJ SADOK**